



Section DIRCOFI-EST

COMPTE-RENDU DU CSAL DU 13 JANVIER 2023

Le 13 janvier 2023 avait lieu la première cession de la nouvelle instance paritaire créée à la DGFIP, le CSAL.

Le syndicat national CGT Finances Publiques absent depuis quatre ans de la vie syndicale locale à la DIRCOFI-EST était représenté par Cécile BILLY, Odile DEI-SVALDI, Laurent THIEBAUT et Didier BERARD.

Nous sommes très satisfaits que le nouveau système en vigueur nous ai permis de présenter une liste de candidats qui défendront les valeurs universelles et humanistes de la CGT, nous assurerons un dialogue social force de proposition sans dogme ni d'idées préconçues.

Nous regrettons simplement que le règlement intérieur de cette nouvelle structure ne soit toujours pas transmis par la DG aux OS et connu à ce jour.

Le premier point de l'ordre du jour était le volet emploi et sa déclinaison à la DIRCOFI-EST. Alors que 850 emplois seront encore supprimés à la DGFIP cette année notamment dans les directions départementales déjà exsangues, la DIRCOFI-EST obtient quant à elle, la création de quatre emplois d'idiv expert dans les domaines de l'expertise. Ces emplois sont orientés sur l'informatique, la lutte contre la fraude, le financier et l'international. Ces emplois nouveaux sont issus des redéploiements fléchés de la centrale, 900 emplois, dont 214 sont ciblés sur les missions de lutte contre tout forme de fraude fiscale.

Même si elle se félicite de la création de ces postes, la CGT Finances Publiques s'interroge sur le positionnement futur des rédacteurs dans la filière contrôle fiscal, et l'organisation entre des Idiv Experts intervenant sur le même métier.

Nous avons interpellé Mme PEUCAT afin de lui demander en ce qui concerne l'attribution de ces créations d'idiv experts de faciliter et de privilégier des candidats locaux, les talents internes ne manquant pas, un peu à la manière des listes d'aptitudes.

Malheureusement, des règles administratives actuelles contraignantes semblent empêcher tout positionnement préalable. Nous regrettons cet état de fait et souhaitons une évolution des règles.

De plus, des fiches de postes Idiv Experts doivent être rédigées au préalable puis publiées selon un calendrier contraint. Ces quatre postes supplémentaires ne seront donc pas pourvus avant 2024 au mieux, ce qui peut paraître assez lointain. Cet apport permettrait d'apporter un bol d'air salubre à nos idiv experts déjà actuellement en poste et très sollicités, et assurant l'intérim d'une division pour l'une d'entre elle.

Pour le second point de l'ordre du jour la direction a retenu comme ponts naturels : le vendredi 19 mai et le lundi 14 août 2023, nous nous sommes abstenus du vote considérant qu'aucun pont naturel ne doit être imposé, avec l'avènement du télétravail, les agents doivent pouvoir choisir.

Enfin pour le dernier point, contrat d'objectifs et de moyen, évocation des modalités de concertation locale, une réunion d'information et d'échanges aura lieu avec la direction le 23 janvier 2023 après-midi.